

Plan d'études cursus standard plus

objectifs

- développer la maîtrise instrumentale
- développer les connaissances musicales
- sensibiliser à la proprioception et à la spatialisation
- développer les projets collectifs

examen annuel

Ils auront lieu chaque année durant le mois de mars lors des sessions d'examens PIANO+. Seul l'examen de fin de 1^{er} cycle (Attestation de Formation Artistique) aura lieu en dehors de ces sessions.

contenu des examens annuels

- rapport du professeur sur le travail de l'année
- porte-folio de l'élève de 1^{ère} année

fin de paliers

le contenu des examens est identique au cursus standard à l'exception de l'examen de PI/2 qui comprend une autonomie en plus.

années intermédiaires

- une pièce d'autonomie.
- deux pièces de répertoire et de styles différents (Possibilité d'inclure une composition ou improvisation personnelle en lien avec les ateliers.)
- plus une lecture à vue préparée 10 à 20 minutes avant l'examen

composition du jury

le jury est composé d'un-e doyen-n-es de piano, d'un juré HEM ou d'un niveau équivalent et d'un juré expert.

Plan d'études

Le plan d'études du cursus standard plus suit très exactement le plan d'études du cursus standard, dans son nombre d'années.

Toutefois, les élèves ont accès à des offres supplémentaires et sont soumis à des évaluations annuelles.

Formation musicale (cours hebdomadaires)

- 1 cours hebdomadaires de 60 minutes
- un langage musical cegm (facultatif)
- un cours de pratique collective cegm (danse, chœur, improvisation) conseillé

événements ponctuels obligatoires /an

- 1 ateliers à choix *
- projet en lien avec la masterclass
- 1 audition PIANO+

*Les propositions d'ateliers varient d'une année à l'autre en fonction des besoins et des intervenants. Le planning est diffusé courant septembre-octobre.

événement ponctuel recommandé

- masterclass (présence de 1/2 journée)